

I DÉLIBÉRATION 02-2026

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 16 février 2026

Nombre de Conseillers en Exercice	22
Présents	16
Absents	6
Procurations	1
Votants	17

Par suite d'une convocation en date du 11 février 2026 (11/02/2026), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi 16 février 2026 (16/02/2026) à vingt heures trente (20h30)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents (16) : Xavier CAUX, Christian PORTET, Maria ALEXANDRE, Loïc BOULBES, Pierre ROUGÉ, Marie-Christine JOLIBERT, Evelyne CHARRASSE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Mimoun ZAROIL, Michel MAISONNAVE, Stéphane BOURDONCLE, Jérôme RAYNAUD, Nicolas COMTE, Marie-Françoise ALBAN, Laurent GIROUSSE

Excusés avec procuration (1) : Monique LE MINEZ (procuration Pierre ROUGÉ)

Absents (5) : René BARON, Christelle ANDRIEU (excusée), Ludovic BIARD, Guillaume LACOSTE, Jean-Luc PEISER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Avance de subvention au Centre Communal d'Actions Sociales

Afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de fonctionner dans l'attente du vote du budget 2026, il est nécessaire de verser une avance sur la subvention 2026.

Le Maire propose un montant de 20 000 € pour cette avance, sur la subvention annuelle totale de 37 000 €.

Cette somme permettra au CCAS de couvrir les frais des bons des aînés ainsi que les frais alimentaires et d'animation pour le repas des aînés et le goûter des enfants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de verser une avance sur la subvention au Centre Communal d'action Sociale, pour un montant de 20 000 euros, dans l'attente du vote du Budget Primitif ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2026 ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre ROUGÉ

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 18/02/2026

Application agréée E-legalite.com

